

SAINT-CYR-L'ÉCOLE^{*}
(YVELINES)

Liste des délibérations examinées au conseil municipal du 6 février 2024

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE (à partir de 23h20 au cours de l'examen du point n° 6 inscrit à l'ordre du jour) M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DEGROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Anne BARRÉ (à 22h45 à partir du point n° 3 inscrit à l'ordre du jour), Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER, , Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT (à 00h00 à partir du point n° 14 inscrit à l'ordre du jour).

Membres du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : Mme Anne BARRÉ, MM. Christophe CAPRONI et Georges DEGROOTE pour le point n° 3 inscrit à l'ordre du jour ; Mme Sophie MARVIN pour le point n° 17 inscrit à l'ordre du jour.

Membres du Conseil Municipal dont le pouvoir n'a pas été pris en compte en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : M. DANTAS pour le point n° 3 inscrit à l'ordre du jour, pouvoir donné à M. DEGROOTE sorti de la séance et Mme AUBONNET pour le point n° 3 inscrit à l'ordre du jour, pouvoir donné à Mme Anne BARRÉ sortie de la séance

Membres du Conseil Municipal absents lors de l'examen du point n° 13 inscrit à l'ordre du jour : Mmes Lydie DUCHON et Jessica BULLIER

Membre du Conseil Municipal dont le pouvoir n'a pas été pris en compte : Mme LACROIX pouvoir donné à Mme BULLIER absente de la séance pour le point n° 13 inscrit à l'ordre du jour,

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

DELIBERATIONS

Réf 2024/02/1 : Débat sur la politique générale de la commune

- *Adoptée à l'unanimité pour prendre acte de la tenue du débat sur la politique générale de la commune*

Réf 2024/02/2 : Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024

- *Adoptée à l'unanimité pour prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour la ville de Saint-Cyr-l'École pour l'exercice 2024 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement sur la base du rapport présenté par Mme le Maire et de l'existence de ce rapport d'orientation budgétaire pour la Ville de Saint-Cyr-l'École au titre de l'exercice 2024*

Réf 2024/02/3 : Convention de mise à disposition de matériel communal entre la ville de Saint-Cyr-l'École et 4 associations locales

Mme BARRÉ, MM. CAPRONI et DEGROOTE sortis de la séance pour ce point en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales et 2 pouvoirs n'ayant pas été pris en compte en application du même article (pouvoir de M. DANTAS à M. DEGROOTE, pouvoir de Mme AUBONNET à Mme BARRÉ),

- *Adoptée avec 28 voix pour*

Réf 2024/02/4 : Modification n° 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal

- *Adoptée avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2024/02/5 : Dispositions complémentaires à la délibération n° 2023/04/19 du 12 avril 2023 relative aux conditions de mise à disposition et de location des équipements sportifs municipaux couverts en intégrant les équipements culturels couverts (Case Ô Arts et Cinéma les Yeux d'Elsa)

Adoptée à l'unanimité

Réf 2024/02/6 : Dissolution du CLSPDI de Fontenay-le-Fleury – Saint-Cyr-l'École – Bois-d'Arcy.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/7 : Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), et mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/8 : Application des pénalités à l'encontre de la société « La Maison Bleue » dans le cadre de sa mission de délégation de service public

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/9 : Passage de la gestion en stock à la gestion en flux des logements locatifs sociaux.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/10 : Rapport annuel sur l'utilisation du FSRIF et de la DSU 2022

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/11 : Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une billetterie commune en ligne pour le Festival Electrochic 2024 prévu du 7 au 16 mars 2024

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/12 : Avenant n°4 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n° 3 B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1^{er} janvier 2020).

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/13 : Garantie d'emprunt au bénéfice de l'Immobilière 3F – Emprunt Caisse des dépôts et Consignations

Mmes DUCHON et BULLIER absentes de la séance lors de l'examen de ce point et 1 pouvoir n'ayant pas été pris en compte (pouvoir de Mme LACROIX à Mme BULLIER).

- *Adoptée avec 30 voix pour*

Réf 2024/02/14 : Vœu de soutien au Département des Yvelines

- *Adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2024/02/15 : Définition des Zones d'Accélération des Energies renouvelables

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/16 : Convention d'occupation du domaine public – Mise en place, gestion et exploitation d'un espace photo en libre-service au sein de la mairie de Saint-Cyr-l'École

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/17 : Mandat spécial pour un déplacement à Avignon dans le cadre du festival 2024

Mme MARVIN sortie de la séance pour ce point en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

- *Adoptée avec 32 voix pour*

Réf 2024/02/18 : Demande de fonds de concours dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2022 de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/02/19 : Convention d'occupation privative du domaine public pour l'installation d'une consigne automatisée

- *Adoptée à l'unanimité*

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de leur réception en Préfecture.